

DAJI/2018/Décision/Prix/07

Décision portant validation de l'attribution des prix de thèses de l'Ecole Doctorale «Sciences pour l'Ingénieur»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu les attestations de l'école doctorale « Sciences pour l'Ingénieur » en date du 02 juillet 2018 portant sur l'objet de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est approuvée l'attribution de trois prix dans le cadre de la journée annuelle de l'Ecole Doctorale qui s'est déroulée le 30 mai 2018 comme suit :

- 1^{er} prix du meilleur poster d'une valeur de 300 euros est attribué à :
 - o Monsieur Nominoë LORRIERE, doctorant en 2^{ème} année, laboratoire IM2NP
- 2^{ème} prix du meilleur poster d'une valeur de 200 euros est attribué à :
 - o Monsieur Clément REYNAUD, doctorant en 2^{ème} année, laboratoire IM2NP
- 3^{ème} prix du meilleur poster d'une valeur de 100 euros est attribué à :
 - o Monsieur Léo THIERCELIN, doctorant en 1^{ère} année, laboratoire LMA

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 03 juillet 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

